

population canadienne la possibilité d'accepter ou de rejeter l'Accord de libre-échange, à l'occasion d'élections générales nationales.

LE RETRAIT DU PROJET DE LOI SUR LES SERVICES DE GARDE D'ENFANTS AU CANADA

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, j'ai ici une pétition signée par un certain nombre de Canadiens. Les pétitionnaires indiquent que des familles de toutes les régions du Canada ont besoin de services de garde de haute qualité, accessibles et abordables. Pour répondre à la demande de ces familles, le gouvernement du Canada doit présenter une loi qui contiendra des objectifs nationaux et qui décrira les mécanismes propres à l'élaboration d'un système de garde d'enfants, global, à but non lucratif et accessible à toutes les familles du Canada. La Loi sur les services de garde d'enfants proposée par le gouvernement du Canada ne renferme ni ces objectifs nationaux ni les dispositions de financement nécessaires. Elle n'assurera pas aux familles l'accès à des services de garde de haute qualité. Le projet de loi sur la garde d'enfants n'est pas dans le meilleur intérêt des jeunes Canadiens ou des enfants.

Les pétitionnaires soussignés exhortent le Parlement à retirer immédiatement le projet de loi sur les services de garde d'enfants.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je désire présenter une pétition sur la question de la garde des enfants. Les soussignés y exhortent le Parlement à retirer le projet de loi sur la garde d'enfants. Les pétitionnaires estiment que ce projet de loi ne contient pas d'objectifs nationaux ni les dispositions de financement nécessaires, et n'assurera pas aux familles l'accès à des services de garde de haute qualité. La pétition est signée par quelque 30 Canadiens, dont un certain nombre résident dans ma circonscription.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse orale est donnée sont marqués d'un astérisque.)

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra à la question no. 386 aujourd'hui.

[Texte]

LES SUBVENTIONS OU LES PRÊTS ACCORDÉS DANS LA RÉGION DU TORONTO MÉTROPOLITAIN

Question n° 386—**M. Redway:**

Depuis le 4 septembre 1984, la Corporation de développement des investissements a-t-elle accordé des subventions ou des prêts à des particuliers ou à des sociétés, à des organismes non gouvernementaux ou à des administrations municipales du Toronto métropolitain et, dans l'affirmative, auxquels et dans chaque cas, de combien et pour quelle raison?

L'hon. Don. Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): La Corporation de développement des investissements du Canada n'a pas fourni des subventions ou des prêts à des particuliers ou à des sociétés, à des organismes non gouvernementaux ou à des administrations municipales du Toronto métropolitain depuis le 4 septembre 1984.

Questions au Feuilleton

[Traduction]

QUESTION TRANSFORMÉES EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENT

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, si la question no. 361 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre de considérer la question no. 361 comme ayant été transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[Texte]

LES DÉPENSES FÉDÉRALES DANS LA RÉGION DE THUNDER BAY

Question n° 361—**M. Angus:**

Au cours de chacune des deux années qui ont précédé le 4 septembre 1984, des ministères ou organismes du gouvernement ont-ils dépensé des fonds dans a) la circonscription de Thunder Bay—Atikokan, b) l'agglomération de Thunder Bay, en Ontario, c) l'agglomération d'Atikokan, en Ontario, d) la zone regroupant les circonscriptions de Thunder Bay—Atikokan, Thunder Bay—Nipigon et Kenora—Rainy River et, dans l'affirmative, quels ministères ou organismes et, dans chaque cas, (i) à combien se sont élevées ces dépenses (ii) dans quelles catégories et en vertu de quels programmes ont-elles été faites?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

M. le Président: Une réponse a été donnée aux questions mentionnées par le secrétaire parlementaire.

M. Hawkes: Monsieur le Président, je demande que les autres questions demeurent au *Feuilleton*.

M. le Président: Les autres questions demeurent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je tiens à dire au secrétaire parlementaire que je me suis informé à un certain nombre de reprises de l'état de la question que j'ai inscrite au *Feuilleton* le 15 mars 1988. Cette question demande une réponse dans les 45 jours. Comme vous le savez, monsieur le Président, cela signifie que le gouvernement est obligé de me répondre dans les 45 jours.

Comme je l'ai déjà dit, je l'ai fait inscrire au *Feuilleton* le 15 mars. Nous sommes aujourd'hui le 23 août. J'admets que la question est un peu compliquée, mais le secrétaire parlementaire pourrait peut-être me dire quand même si le gouvernement obtient une réponse des organismes visés. La question porte sur les sommes reçues du gouvernement du Canada par un particulier du nom de Jean Sirois.

M. Hawkes: Le député a soulevé cette affaire il y a quelques jours à peine.

M. Boudria: Non, cela remonte à environ deux semaines.

M. Hawkes: J'ai alors entrepris d'examiner la question. Les députés se souviendront que la question s'adresse à tous les ministères, organismes et sociétés de la Couronne.